MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

BATIMENT PUBLIC COMMUNAL

Sous-domaine :

COMPLEXE MULTI-ACTIVITES Tranche 1

OBJET :

Maitrise d'œuvre – Architecte

N° 55/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 28 Septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Septembre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absents excusés : Stéphane AZEMA, Henri TUVERI.
Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.
Mr Emmanuel COULONVAL est arrivé en cour de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des projets structurels communaux figure **la première tranche** d'un complexe multiactivités prévoyant dans un premier temps la création d'un bâtiment avec gestion en autoconsommation solaire collective destiné aux services techniques municipaux, en extension de celui déjà existant.
Une deuxième tranche sera, par la suite, prévue intégrant des salles de taille moyennes destinées aux événements communaux et aux associations.

Afin d'accompagner la commune dans la réalisation et la faisabilité de ce projet, il y a lieu de désigner une équipe de maitre d'œuvre.
Une proposition d'honoraires établie par Raymond PAULY, Architecte d,p,l,g, précise les modalités de cette mission.

Cette mission comporte une étude primaire de faisabilité, complétée d'une étude thermique et énergétique visant un confort d'usage optimisé et permettant la valorisation environnementale du bâtiment.
Elle comprend notamment l'hypothèse d'installation de panneaux photovoltaïques, l'isolation en toiture par la création de faux plafonds isolants avec plenum technique, le traitement de l'isolation des murs de façades avec option ITE éventuelle, la mise en place d'un système de ventilation et l'aménagement des abords.
Les bâtiments projetés seront composés d'une batterie de 4 garages pour une surface utile d'environ 70m2 et d'un hangar pour les services techniques d'environ 315 m².
Le contenu de la mission prévoit toutes les études préliminaires jusqu'à la phase de permis de construire et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Le montant de cette proposition s'élève à **21 220.25 € HT**, soit **25 464,30 € TTC** sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 499 300 € HT. Le taux d'honoraires proposé est fixé à **4.25%.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- **ACCEPTE** le devis d'honoraires de 21 220.25 HT et indique que la rémunérations se limitera aux missions réellement réalisées.
- **AUTORISE** le Maire à lancer la première tranche de ce dossier et à signer la présente convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20260928-20260928DEL55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 02/10/2026

Pour copie conforme,
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)